



Droit de la maman avant JAF

Par **mell66**, le **06/01/2012 à 20:11**

Bonjour j'ai 22 ans et je suis enceinte de 8 mois donc bientôt la fin. Le papa m'a laissée tomber il y a 4 mois, au début il ne voulait pas de ce bébé et maintenant me harcèle pour avoir la garde, je vais donc saisir le JAF dès que la petite sera née mais en attendant le procès je ne veux pas lui laisser la petite car trop peur qu'il ne me la rende pas. Je ne lui accorderais que des droits de visite jusqu'à ce que le jugement soit établi. Ma question est: est-ce que cela peut se retourner contre moi si je ne lui accorde qu'un droit de visite les premiers mois???

Merci d'avance

Par **Claralea**, le **06/01/2012 à 22:49**

Il est quand même très rare qu'un JAF donne la résidence exclusive d'un nourrisson au père. Faudrait vraiment que vous soyez incapable de vous en occuper. Vous pouvez effectivement le recevoir chez vous pour qu'il voit son enfant mais rien ne vous oblige à le laisser partir chez lui avec, tout pendant que vous n'êtes pas passés devant le JAF.

Et non, ça ne se retournera pas contre vous, surtout que vous lui laisserez voir l'enfant chez vous, vous ne l'empêcherez pas de construire une relation avec elle. Et c'est bien d'ailleurs, comme ça, quand le père aura droit à des DVH, elle ne partira pas avec un inconnu mais bien avec son père qu'elle connaîtra

Avez-vous déjà reconnu votre enfant ou le père l'a-t-il déjà fait avant vous ?

Par **mell66**, le **06/01/2012 à 23:43**

Merci pour cette réponse car je m'angoissais beaucoup par rapport à ça! moi je l'ai déjà reconnu dès qu'il m'a laissé tomber et lui je n'en sais absolument rien mais il compte le faire apparemment

Par **Claralea**, le **07/01/2012 à 00:27**

Si vous l'avez reconnu en premier, votre enfant portera votre nom. Ce qui ne veut pas dire que vous aurez plus de droit, car si le père la reconnaît dès sa naissance ou avant qu'elle ait un an, il aura l'autorité parentale conjointe avec vous. C'est à dire que toutes les grandes

decisions devront être prises avec son consentement.

C'est pas facile, mais votre fille aura un père, et ce n'est pas rien, nombre d'hommes disparaissent littéralement à l'annonce de la grossesse.

Il va falloir composer avec lui, comme un couple séparé mais avec un enfant en commun :)

Et puis qui sait ce que vous prédit l'avenir, vous êtes jeunes tous les deux, il a pris peur puis commence à comprendre qu'il va être père, à s'imposer. Je pense que c'est tout à son honneur, peut-être n'est-ce qu'une faille dans votre couple.

Une femme quand elle sait qu'elle est enceinte, elle devient mère très vite dans sa tête et dans son ventre. Un homme a beaucoup plus de mal à emmagasiner toutes ses infos d'un coup, surtout s'il ne s'y attend pas. Il lui faut des fois quelques temps avant de comprendre son futur statut de père